



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT



humanité et biodiversité
ENSEMBLE PROTÉGEONS LE VIVANT



Les Amis
de la Terre



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



SURFRIDER
FOUNDATION EUROPE

Communiqué de presse

Mardi 27 septembre 2016

Justice climatique : ce que nous éludons aujourd'hui sera payé au prix fort demain !

A la veille de la COP22, le Conseil économique social et environnemental (CESE) a adopté un avis sur la justice climatique, présenté au nom de la section de l'environnement par Jean Jouzel et Agnès Michelot. Cet avis contribue, par ses propositions, à intégrer le principe de justice climatique aux politiques publiques françaises, pour limiter et réduire les inégalités sociales et économiques générées par le réchauffement planétaire.

Force est de constater qu'actuellement, la question de la justice climatique est tristement absente du débat politique, comme d'ailleurs la plupart des autres enjeux climatiques et environnementaux. Les organisations du groupe environnement et nature appellent les décideurs ou futurs décideurs politiques à ne pas éluder aujourd'hui ce qui sera payé au prix fort demain.

La justice climatique est autant une exigence morale que politique : celle d'une réelle «soutenabilité» intégrant la réduction des inégalités dès la conception des politiques publiques. A défaut, aucune adhésion sociale à la nécessité de l'adaptation ne verra le jour et les actions à hauteur des enjeux ne seront pas rendues possibles, ni au niveau national ni au niveau international.

Dans notre société parcourue de nombreuses lignes de fractures, la vulnérabilité aux conséquences du réchauffement est plus grande pour les couches les plus pauvres des Français. Leur capacité à prendre les mesures d'adaptation nécessaires est plus faible. Et les impacts de politiques d'atténuation portant notamment sur les prix de l'énergie, le logement ou les transports, seront plus lourds pour eux, si l'on n'y prend garde.

En décembre dernier, l'Accord de Paris a manifesté la volonté politique quasi-universelle d'atténuer le changement climatique en cours, et de rendre possible l'adaptation à ses effets. La plus grande des injustices serait maintenant de ne pas atteindre les objectifs climatiques.

* Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, France Nature Environnement, Humanité et Biodiversité, Les Amis de la terre France, Ligue pour la protection des oiseaux, Réseau action climat France, Surfrider Foundation Europe

Pour retrouver l'ensemble des recommandations de l'avis « **La justice climatique : enjeux et perspective pour la France** », contacter : Julie CUNAT- Attachée du Groupe Environnement et Nature- julie.cunat@lecese.fr – fixe : 01 44 43 64 22-